

République Française
Département Cher
Commune de Sury en Vaux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SURY-EN-VAUX**

Séance du 05/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 5 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sury en Vaux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2022.

Présents : Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Paul DOUCET, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT,

Excusé : Jean-Luc RAIMBAULT

A été nommée secrétaire : Michel BEDU

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Cher
Le : 07/10/2022

Et
Publication ou notification du :
07/10/2022
Publication sur le site internet : le
07/10/2022

**2022_041 – Marché de travaux de restauration de l'église autorisation de signature des avenants lot n°2
avenant 3 - lot n°5 avenant 2 - lot n°6 avenant 2**

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et suivants
- Le code des marchés publics
- La délibération du conseil municipal n°2020-0046 en date du 10 décembre 2020 relative au marché public de travaux pour la restauration de l'église

Le projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui a conduit à l'attribution du marché aux entreprises : Les Tailleurs de Pierre, SARL Fleurier, Guillaneuf, Clovis Vitrail, Gougeon et Delestre Industrie, qui ont été retenues pour un montant total de 582 659.85 € HT

Il s'avère que des avenants sont nécessaires afin d'effectuer les modifications suivantes :

Lot n° 2 : CHARPENTE

- Gouttières sur la façade ouest du clocher

966.65 € HT

Lot n°5 : CLOCHES

- Remplacement du joug de la cloche

4 880.00 € HT

Envoyé en préfecture le 08/10/2022

Reçu en préfecture le 08/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 018-211802582-20221008-2022_041-DE

Lot n°6 : ELECTRICITE
- Complément sonorisation

883.00 € HT

Soit un montant total du marché de

589 389.50 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer les avenants au marché avec les entreprises susmentionnées et tous les documents relatifs à ce marché passé selon la procédure adaptée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2022
Le Maire
Valérie CHAMBON




Le secrétaire de séance
Michel BEDU

